

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01166

Numéro SIREN : 791 430 713

Nom ou dénomination : LA BOUCLE

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/005574

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2019/005574**  
n°de gestion : **2013B01166**  
n°SIREN : **791 430 713 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 18/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LA BOUCLE - Société par actions simplifiée  
9 rue Henri Rolland 69100 Villeurbanne -FRANCE-

**date de clôture : 31/07/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



5212212

2050 Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 13 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS LA BOUCLE</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise <b>9 rue Henri Rolland 69100 VILLEURBANNE</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>					
Numéro SIRET* <b>7 9 1 4 3 0 7 1 3 0 0 0 2 8</b>		Exercice clos le <b>31/07/2018</b>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net				
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC				
		Frais d'établissement *	CX	CQ			
		Frais de développement *	AF	AG	18 704	12 031	6 672
		Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI	18 615		18 615
		Fonds commercial (1)	AJ	AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AL	AM				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO			
		Terrains	AP	AQ			
		Constructions	AR	AS	81 037	41 653	39 384
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	94 177	70 740	23 436
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BD	BE	96		96	
		Autres titres immobilisés	BF	BG			
		Prêts	BH	BI	3 490		3 490
		Autres immobilisations financières*	BJ	BK	216 119	124 425	91 693
		<b>TOTAL (II)</b>	BL	BM	6 000		6 000
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	BN	BO				
		Matières premières, approvisionnements	BN	BO			
		En cours de production de biens	BP	BQ			
		En cours de production de services	BR	BS			
		Produits intermédiaires et finis	BT	BU			
ACTIF CIRCULANT	DIVERS	BU	BV				
		Marchandises	BX	BY	70 401		70 401
		Avances et acomptes versés sur commandes	BZ	CA	32 225		32 225
		Clients et comptes rattachés (3)*	CB	CC			
		Autres créances (3)	CD	CE	32		32
Comptes de régularisation	DIVERS	CE	CF	39 108		39 108	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CH	CI	3 518		3 518
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CJ	CK	151 284		151 284
		Disponibilités					
		Charges constatées d'avance (3)*					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	367 404	124 425	242 978	
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP					
Clause de réserve de propriété *							
Immobilités :							
Stocks :							
Créances :							

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (art. 14 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LA BOUCLE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	15 000 )	DA	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	25 000	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI	)	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	)	DG	11 241	
	Report à nouveau		DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	24 163	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	76 404	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	59 380	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	)	DV	1 072	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	34 112	
	Dettes fiscales et sociales		DY	66 514	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA	5 494		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	166 573		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	242 978		
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
	{ Ecart de réévaluation libre		1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	129 017		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	33		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LA BOUCLE		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	302 800	FE	FF	302 800	
		FG	565 341	FH	FI	565 341	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	868 142	FK	FL	868 142	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	271	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	11 588	
	Autres produits (1) (11)				FQ	667	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	880 670
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	286 082	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	( 3 200)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	221 674	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	8 480	
	Salaires et traitements*				FY	235 633	
	Charges sociales (10)				FZ	59 574	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	30 589
						GB	
		Sur actif circulant - dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	389	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	839 223	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 048	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	3 048	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							
					GV	( 3 048)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							
					GW	38 397	

Cegid Group

(RENVIS voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



2054 Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LA BOUCLE		Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 36 344	KE	KF 975	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP	KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS 80 187	KT	KU 850
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV 25 200	KW	KX
		Matériel de transport *		KY 62 005	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 3 661	LC	LD 3 309
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK	LL	LM	
	TOTAL III		LN 171 054	LO	LP 4 159	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
		Autres participations		8U	8V	8W
Autres titres immobilisés			IP 96	IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT 3 490	IU	IV	
TOTAL IV			IQ 3 586	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		8C 210 984	8H	8J 5 134		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0	D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW 37 319	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		IS	MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK 81 037	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN 25 200	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ 62 005	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 6 971	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
	TOTAL III		IY	NG	NH 175 214	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0U	M7
		Autres participations		I0	0X	0Y
Autres titres immobilisés			II	2B	2C 96	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F 3 490	
TOTAL IV			I3	NJ	NK 3 586	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	0K	0L 216 119	0M	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

**2018 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS**

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

2018  
DGFIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (annexe 55 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **31/07/2018**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS LA BOUCLE** Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4.
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (art. L1 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS LA BOUCLE</b>						Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	5 797	PF	6 234	PG		PH	12 031
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	30 513	QA	11 139	QB		QC	41 653
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	9 525	QE	2 904	QF		QG	12 430
	Matériel de transport	QH	46 069	QI	8 346	QJ		QK	54 415
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 930	QM	1 964	QN		QO	3 894
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	88 039	QV	24 354	QW		QX	112 393
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	93 836	ØP	30 589	ØQ		ØR	124 425
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4	W3	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO		
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
<b>Total général non ventilé (N<sup>6</sup>+N<sup>7</sup>+N<sup>8</sup>)</b>	NW	Total général non ventilé (N <sup>6</sup> +N <sup>7</sup> +N <sup>8</sup> )		NY	Total général non ventilé (N <sup>7</sup> +N <sup>8</sup> )		NZ		
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ceped Group

2056 Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS LA BOUCLE</b>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
		- titres de participation	6N	6O	6P	6Q
		- autres immobilisations financières (1) *	6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y	
	Sur comptes clients	6Z	6A	6B	6C	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6D	6E	6F	6G		
<b>TOTAL III</b>		6H	6I	6J	6K	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		6L	6M	6N	6O	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UI	UJ		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

## 2057 - État des échéances des créances et des dettes

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (art. L63 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS LA BOUCLE		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3 490	UV		UW 3 490	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	70 401		70 401		
	Créance représentative de titres (Prévision pour dépréciation des prêts ou remis en garantie * (montrement constaté) UO )	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	149		149		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	10 420		10 420	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 636		5 636	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	6 346		6 346	
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 672		9 672		
	Charges constatées d'avance	VS	3 518		3 518		
	<b>TOTAUX</b>		VT	109 634	VU	106 144	VV 3 490
RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	33		33		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	59 346		21 789	37 556	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	34 112		34 112		
Personnel et comptes rattachés		8C	20 666		20 666		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 202		18 202		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	22 505		22 505		
	Obligations cautionnées	VX					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 139		5 139		
		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 072		1 072		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 494		5 494		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	166 573	VZ	129 017	37 556	
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	1 072	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	41 210	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Cogid Group

**2058A - Détermination du résultat fiscal**

9

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A 2018

Formulaire obligatoire (art. 16 5° A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS LA BOUCLE</b>		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le <b>31/07/2018</b>			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA		
			de son conjoint		WB		
			moins part déductible*		WC		
			à réintégrer.		WD		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WE	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	6 288	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 499	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités		WJ	7 754	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
Quote-part		WL	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	L7	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				
			- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		SU	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SW	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		
		SX	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	MB	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
				<b>TOTAL I</b>	<b>WR</b>	<b>47 274</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G I E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
			- imposées au taux de 0 %				
			- imposées au taux de 19 %				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
			- imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			
				2A			
Mesures d'incitation	Dédouction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						
	Majoration d'amortissement*						
	Abattement sur le bénéfice des exonérations	K9	Régime d'entreprises en difficultés (44 septies)	L2	Entreprises nouvelles (44 septies)	L5	
		L6	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	K3	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	PA	
	Zones	ØV	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	IF	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	XC	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Dédouctions diverses à détailler sur feuillet séparé		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	664	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		
				ZI			
Dédouction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	<b>XH</b>	<b>17 431</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	29 843		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	11 673		
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>		<b>XN</b>	<b>18 169</b>		

Cand. Group





**2058-B Déficit, indemnités pour congés à payer, et provisions**

**10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS LA BOUCLE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	11 673	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>	11 673	
Déficits reportables (différence K4-K5)	<b>K6</b>		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>	8 831	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>	
Provisions pour risques et charges *			
	<b>8X</b>	<b>8Y</b>	
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>	
	<b>9B</b>	<b>9C</b>	
Provisions pour dépréciation *			
	<b>9D</b>	<b>9E</b>	
	<b>9F</b>	<b>9G</b>	
	<b>9H</b>	<b>9J</b>	
Charges à payer			
	<b>9K</b>	<b>9L</b>	
	<b>9M</b>	<b>9N</b>	
	<b>9P</b>	<b>9R</b>	
	<b>9S</b>	<b>9T</b>	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A.	<b>YN</b>	<b>YO</b>	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)</b>	<b>XU</b>	<input type="checkbox"/>
---	-----------	--------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2018

Formulaire obligatoire (art. L611 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS LA BOUCLE</b>						Néant <input type="checkbox"/>		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 576		- Autres réserves	ZD	3 576	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
					Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	ØF	3 576		Report à nouveau (N.B. Le total I des récessions doit être égal au total II) TOTAL II	ZH	3 576	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>							Exercice N°	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	10 055		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	45 664		XQ	47 474		
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 912		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	25 514		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	170		ST	136 717		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZI	221 674		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 192		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	7 288		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	8 480		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	75 622		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	52 735		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *				ØB	231 491		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG			
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH				
REGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

2059A - Détermination des plus ou moins-values

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LA BOUCLE						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% ⑭				(ventilation par taux)			

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI



**2059C - Suivi des moins-values à long terme**

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2018

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS LA BOUCLE** Néant  \*

<b>1</b> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <b>1</b> ou 12,8 % <b>2</b> .
<b>2</b> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) <b>1</b> *
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) <b>1</b> *

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦-②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

## 2059D - Affectation des plus values à long terme

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2018

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS LA BOUCLE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite

16

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE DGFIP N° 2059-E 2018  
VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFSFormulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LA BOUCLE		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/08/2017		et clos le : 31/07/2018	
		Durée en nombre de mois : 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	868 142
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	868 142
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	667
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	271
Variation positive des stocks		OD	3 200
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	3 039
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	7 178
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		ON	286 082
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	167 489
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	389
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	453 961
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 421 360
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	421 360
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	868 142
Effectifs au sens de la CVAE		EY	13
Période de référence		GY	0 1 / 0 8 / 2 0 1 7
Date de cessation		GZ	3 1 / 0 7 / 2 0 1 8
		HR	/ / / / / /
<b>VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs</b>			
Effectifs moyens du personnel		YP	13
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

C-1330-2018

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**2059F - Composition du capital social**

**17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N° 2059-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1  
2

 (1)

Formulaire obligatoire  
(art. 18 de l'ann. III au CGI)  
N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 500

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

---

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

---

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

---

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

---

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cepid Group

**2059F - Composition du capital social**

**17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2059-F 2018

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)  
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 500

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2059-G Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

Formulaire obligatoire  
(art 38 de l'ann. III au C.G.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/07/2018

N° SIRET 7 9 1 4 3 0 7 1 3 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LA BOUCLE

ADRESSE (voie) 9 rue Henri Rolland

CODE POSTAL 69100 VILLE VILLEURBANNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

## ANNEXES

Désignation de la société : SAS LA BOUCLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2018, dont le total est de 242 979 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 24 164 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2017 au 31/07/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/11/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### **Règles générales**

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- \* Installations techniques : 3 à 8 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Fonds commercial**

---

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### **Stocks**

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### **Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

---

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 11 922 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 6 346 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	18 615			18 615
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 729	975		18 704
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>36 344</b>	<b>975</b>		<b>37 319</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	80 187	850		81 037
- Installations générales, agencements aménagement divers	25 200			25 200
- Matériel de transport	62 006			62 006
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 662	3 310		6 971
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>171 055</b>	<b>4 160</b>		<b>175 214</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	96			96
- Prêts et autres immobilisations financières	3 490			3 490
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 586</b>			<b>3 586</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>210 985</b>	<b>5 135</b>		<b>216 119</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	975	4 160		5 135
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>975</b>	<b>4 160</b>		<b>5 135</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/07/2018
Éléments achetés	18 615
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>18 615</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 797	6 235		12 032
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 797</b>	<b>6 235</b>		<b>12 032</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 514	11 139		41 653
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 526	2 905		12 430
- Matériel de transport	46 069	8 346		54 416
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 930	1 964		3 895
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>88 039</b>	<b>24 354</b>		<b>112 394</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>93 836</b>	<b>30 589</b>		<b>124 425</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 109 635 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 490		3 490
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	70 401	70 401	
Autres	32 225	32 225	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 518	3 518	
<b>Total</b>	<b>109 635</b>	<b>106 145</b>	<b>3 490</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	6 346
<b>Total</b>	<b>6 346</b>

## Notes sur le bilan

**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10.00 euros.

**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 166 574 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	33	33		
- à plus de 1 an à l'origine	59 347	21 790	37 557	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 113	34 113		
Dettes fiscales et sociales	66 515	66 515		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 567	6 567		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>166 574</b>	<b>129 017</b>	<b>37 557</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	41 211			
(**) Dont envers les associés	1 072			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 072 euros.

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 291
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	48
Dettes provis. pr congés à payer	6 793
Charges sociales s/congés à payer	2 038
Charges sociales - charges à payer	6 322
Etat - autres charges à payer	5 140
Clients - RRR à accorder	4 110
<b>Total</b>	<b>30 741</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 518		
<b>Total</b>	<b>3 518</b>		

## Autres informations

## Engagements financiers

## Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>NANTISSEMENT DU FOND DE COMMERCE EN GARANTIE D'UN EMPRUNT</i>	90 000
Autres engagements donnés	90 000
<b>Total</b>	<b>90 000</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

## Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

# LA BOUCLE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 15 000.00 €

Siège social : 9 rue Henri Rolland

69100 VILLEURBANNE

791 430 713 RCS LYON

---

## **TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 25 JANVIER 2019**

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2018, s'élevant à 24 163.56 €, de la manière suivante :

- Un résultat de .....	24 163.56 €
- Affectation d'une somme de .....	500.00 €
au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social	
- Une somme de .....	23 663.56 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".	

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**La Présidente de séance**

